

jouer les navires de haut bord, plus aptes que les galères à tenir la haute mer et le gros temps. Les fonctions militaires et commerciales des nefs se renforcent donc proportionnellement au déclin de celles des galères. L'évolution des formes du commerce vénitien a pour conséquence sociale un élargissement du groupe des acteurs de la navigation, qui ne se limite plus à celui des patriciens ; désormais, citoyens et *popolani* peuvent devenir patrons de galère tandis que le patriciat au milieu du XVI^e siècle se détourne peu à peu des activités commerciales. Au début de l'époque moderne, le déclin de la navigation publique ne signifie pas celui de Venise, mais témoigne d'une mutation économique et sociale profonde, celle de l'arrêt d'un système spécifique élaboré entre la fin du XIII^e et la fin du XVI^e siècle, et celle de la dissociation progressive entre le pouvoir politique et le pouvoir économique.

Anne BROGINI
Université de Nice Sophia-Antipolis

NICOLETTA ROLLA,
*La piazza e il palazzo. I mercati e il vicariato di
Torino nel Settecento,*
Pise, Edizioni plus-Pisa University Press, 2010,
264 p., ISBN 978-88-8492-716-3

Cet ouvrage tiré d'une thèse (cotutelle université de Pise/EHESS, dirigée par Roberto Bizzocchi et Simona Cerutti) s'attache à démêler l'écheveau des relations économiques et sociales dans une cité d'Ancien Régime, à partir des sources

produites par l'activité d'un tribunal civil et pénal de première instance, le *Vicariato* (Vicariat) de Turin. L'histoire de l'institution, jusque-là principalement envisagée par les historiens comme un instrument de la volonté du souverain de rationaliser l'administration de la cité dans un contexte de modernisation de l'appareil bureaucratique savoyard, est ici reconstruite par le bas, à travers l'activité judiciaire du tribunal, longtemps négligée en dépit d'une documentation abondante. L'étude, qui couvre la période 1724-1741 (entre deux réformes de l'institution), porte sur près de 1 600 ordonnances civiles et environ 800 actes criminels. Les larges attributions du Vicariat – en particulier dans les domaines essentiels de l'*annone* ou du maintien de l'ordre public – en font une institution profondément impliquée dans la vie quotidienne de la cité. L'ouvrage nous plonge ainsi au cœur des relations marchandes et de travail, des petits délits (vols en particulier), mais aussi des liens et des conflits familiaux.

Le livre s'ouvre par une brève description de l'organisation des sources et de l'histoire du Vicariat. Le partage des fonds entre l'Archivio Storico della Città di Torino et les deux sections de l'Archivio di Stato di Torino témoigne bien du caractère dual de l'institution – d'un côté expression du pouvoir central dans la cité, de l'autre organe parmi les plus importants de l'administration municipale – et de sa double compétence, judiciaire et administrative. Sa réforme en 1724 par Victor-Amédée II, qui redessine l'équilibre des pouvoirs en unissant le Vicariat à la préfecture et en le transformant de tribunal d'appel en tribunal de première instance, suscite des frictions avec la municipalité – pendant une dizaine d'années, la nomination du vicaire ne dépend plus du Conseil municipal mais uniquement du souverain – et avec le tribunal de la judicature – autre tribunal civil et criminel de première instance de la ville.

L'intérêt de ce conflit, qui n'a rien d'exceptionnel dans le paysage institutionnel de l'Ancien Régime, tient dans l'insistance des parties sur la question de la procédure (sommaire ou ordinaire), qui fait l'objet du deuxième chapitre. Déjà bien étudiée par Simona Cerutti dans le cadre du consulat du commerce, la procédure sommaire, adoptée par le Vicariat en 1724, se caractérise par la rapidité (la plupart des affaires

se règlent en une seule audience), l'absence presque totale d'avocats ou de procureurs, le faible recours aux preuves et en particulier aux témoignages – ce qui a pour effet de ne pas défavoriser les étrangers à la cité (*forestieri*) tout en montrant la place laissée au consensus entre les parties. Ce système judiciaire souple et peu coûteux répond bien aux exigences concrètes d'un public spécifique, celui des petits commerçants (vendeurs de denrées alimentaires, hôteliers), des forains, des femmes (veuves en particulier) dont l'initiative est ici favorisée, des travailleurs journaliers et des domestiques, en bref de qui a besoin de résoudre aisément un différend mineur, afin de pouvoir reprendre les affaires. Dans bien des cas d'ailleurs, le recours au tribunal n'est pas la conséquence d'un conflit mais vise, comme l'ont montré Renata Ago ou Simona Cerutti, à faire certifier des accords parfois conclus avant l'audience – sur les termes d'un contrat de travail, les modalités d'un paiement ou d'une livraison. En somme, on se rend au tribunal comme on irait chez le notaire, à deux avantages près : un moindre coût et le pouvoir coercitif exercé si nécessaire par le vicaire par le biais de la confiscation des biens.

Cette fonction de stabilisation des accords exercée par le Vicariat, parce qu'elle permet de consolider la confiance nécessaire au bon déroulement des échanges, joue un rôle essentiel dans une économie marquée par l'incertitude et irriguée par les relations de crédit. Celui-ci fait l'objet de 50 à 70 % des procédures civiles selon les années, signe qu'il est au cœur des échanges quotidiens – achats de denrées mais aussi paiement des salaires et des loyers – comme l'ont bien montré, entre autres, les travaux de Laurence Fontaine qui auraient pu être plus explicitement utilisés. L'analyse minutieuse des relations d'affaires du négociant en huile Giovanni Domenico Moja permet ici à l'auteur de reconstituer la chaîne de ses débiteurs et de mettre en lumière son habileté à tirer parti de l'incertitude des droits de propriété et de la diffusion du crédit pour se constituer peu à peu un patrimoine immobilier conséquent. Dans ce contexte, le recours au Vicariat a en quelque sorte pour fonction de faire vivre la relation de crédit. La localisation de l'institution sur une des places les plus animées de la ville, au cœur du Palazzo di Città qui abrite aussi le tribunal de la judicature et le consulat de commerce, en fait d'ailleurs un espace étroitement associé à celui du marché, un lieu où se construit la réputation.

Fondé sur l'exploitation des procédures pénales, le dernier chapitre analyse le rôle joué par le Vicariat dans le maintien de l'ordre public. Les procès pour vol montrent que, dans un contexte d'essor démographique reposant en grande partie sur les flux migratoires, les *forestieri*, définis par leur condition d'extranéité récemment explorée par Simona Cerutti, pénalisés par une absence d'enracinement local liée à leur mobilité géographique et professionnelle, sont les premiers à susciter la méfiance des autorités turinoises, même si l'exercice d'une justice « personnalisée » (Renata Ago) offre à certains l'occasion de construire d'autres liens avec la cité. Mais le tribunal, loin d'être une simple instance répressive en matière d'ordre public, voit aussi ses compétences redéfinies par la demande de la société qui attend qu'il remédie au « désordre des familles », comme en témoignent les recours pour conflits domestiques ou atteintes à la morale. Dans l'échange marchand comme dans l'intimité des foyers, c'est en définitive de la capacité de l'institution à se faire l'écho et le garant d'un ordre interne à la cité que dépendent sa légitimité et son efficacité. On tient là une des thèses essentielles de cet ouvrage riche en pistes de réflexion – au prix de quelques répétitions –, fondé sur une solide bibliographie, agrémenté de nombreux tableaux et graphiques et construit au plus près des sources, ce qui donne de la chair

à la démonstration et offre au lecteur une plongée fascinante dans la complexité des échanges et l'économie réelle d'une cité au XVIII^e siècle.

Anne MONTENACH
TELEMME, Université d'Aix-Marseille

ISABELLE POUTRIN,
Convertir les musulmans. Espagne, 1491-1609,
Paris, PUF, 2012, 363 p., ISBN 978-2-13-058914-3

Spécialiste d'histoire religieuse espagnole, Isabelle Poutrin livre ici une étude aboutie sur le sort des populations musulmanes des royaumes hispaniques entre la fin

de la guerre de Grenade (1491), posant la question du devenir des sujets de l'ancien royaume nasride au sein de la couronne de Castille et la décision d'expulser les morisques, musulmans convertis au catholicisme, de tous les domaines de Philippe III (1609). Par le jeu des commémorations, l'année 2009 a vu s'ouvrir un cycle de colloques et de publications qui a confirmé à la fois la vigueur du domaine d'études historiques que constituent les morisques, et les orientations de ces dernières : grâce à l'utilisation de sources notariales et inquisitoriales, notamment, on est passé de l'examen des relations entre les communautés chrétienne et morisque à une analyse plus fine, portant davantage sur l'identité morisque et sur des études de cas locaux.

L'auteure adopte ici une démarche originale pour deux raisons au moins. D'une part, en focalisant sa réflexion sur les problèmes soulevés par la conversion massive des musulmans hispaniques, elle parvient à dépasser le lieu commun historiographique de la confrontation entre les deux communautés. D'autre part, en ayant largement recours à des textes de théologie et de droit canon, elle contribue à la réinscription de la question morisque dans son cadre de débat originel. Elle se propose dès lors de voir pourquoi et comment on est passé d'une volonté de convertir en grand nombre les musulmans des royaumes hispaniques, ce qui traduisait la croyance selon laquelle ils pouvaient devenir des chrétiens comme les autres, à la décision de les expulser.

L'ouvrage est structuré en deux parties chronologiques. La première, qui va de 1491 à 1526, s'intéresse aux conversions proprement dites des musulmans des royaumes de Grenade et de Valence, selon des modalités différentes. Dans le cas de Grenade, les capitulations passées entre le roi Boabdil et les Rois Catholiques à la fin de l'année 1491 servent de cadre de définition des rapports entre les musulmans et leurs nouveaux souverains. Ces capitulations paraissent marquer d'importantes concessions des monarques hispaniques puisqu'elles instituent des *aljamas*, communautés musulmanes minoritaires régies par leur propre droit et disposant de leurs propres institutions pour régler leur vie interne. De même, une protection contre les conversions forcées et la dispense de port de signes distinctifs semblent garantir l'existence de ces communautés musulmanes. Mais le flou entretenu autour de la définition même du caractère forcé de la conversion et du sort réservé aux renégats passés à l'islam contribue à mettre en place une « dynamique de christianisation » (p. 32). À la suite d'une révolte des musulmans grenadins contre la présence chrétienne et contre les pressions exercées pour les faire baptiser, les Rois Catholiques promulguent en 1501 et 1502 deux édits plaçant les musulmans de la couronne de Castille face à l'alternative de la conversion au christianisme ou de l'exil.

Les modalités de la conversion des musulmans du royaume de Valence sont différentes puisque celle-ci a lieu, pour l'essentiel, lors de la *germania* (1520-1521), révolte complexe qui oppose les artisans aux bourgeois et nobles valenciens tout en exprimant une forte inquiétude devant le risque de dissolution de la spécificité